## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME BRIGITTE DEVESA

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Décembre 2018

**OBJET :** Conventions dans le domaine de la protection maternelle et infantile avec un établissement public de santé et une association.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer :

- la convention de partenariat jointe en annexe au rapport avec l'Assistance publique Hôpitaux de Marseille,
- la convention de partenariat jointe en annexe au rapport ainsi que la convention de subvention de fonctionnement général conformément au modèle type prévu à cet effet avec l'association « projet de centre de santé communautaire marseillais ».

La dépense sera imputée au chapitre 011 et au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée